

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
17 FEVRIER 2014**

La séance est ouverte à 20h30.

Absents excusés : Néant

➤ **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALSH POUR AIRE DE JEUX**

Le conseil municipal décide d'aider au financement d'une aire de jeux au profit du Centre de Loisirs de la Commune à hauteur de 4 200 €, le surplus étant subventionné par la CAF (40% du coût total).

➤ **EGLISE : REMISE AUX NORMES**

Le conseil municipal décide de confier à l'entreprise MACE (22) les travaux suivants :

- Le remplacement du cadran de l'Horloge pour un montant HT de 2 135.89 €
- La mise en place d'une bélière inoxydable sur la cloche 2 pour un montant HT de 9 890.00 €
- La mise en conformité d'un Paratonnerre pour un montant HT de 562.50 €.

➤ **PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT : ECOLES PRIVEES DE FOUGERES**

• **Ecole privée de Fougères :**

3 enfants en maternelle x 774.54 € = 2 323.62 €

6 enfants en primaire x 360 € = 2 160.00 €

.....
TOTAL 4 483.62 €

➤ **TRAVAUX ENTRETIEN VOIRIE 2013 : CHOIX DES ENTREPRISES**

Suite à la consultation lancée pour les travaux de fauchage des accotements et débroussaillage, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise JARDIN de Parigné pour un montant HT de 1 350 € (fauchage) et 94.50 € par km de débroussaillage.

➤ **ATELIER COMMUNAL : AVENANT N°2 LOT 1 VRD ETS PIGEON**

En raison de la nécessité de la pose de regards pour les eaux pluviales, non prévus au marché initial, un 2^{ème} avenant au Lot 1 « VRD » d'un montant de **1 788 € HT**, soit **2 145.60 € TTC** est validé par le conseil avec l'entreprise PIGEON.

Le montant initial au lot n°1 du marché était de 48 761.75 € HT.

Avec l'avenant n°1, le nouveau montant est passé à **52 801.75 € HT**.

Avec l'avenant n°2, le nouveau montant est de **54 589.75 € HT**, soit **65 296.49 € TTC**

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Marché de base | 48 761.75 € HT |
| Avenant n° 1 | 4 040.00 € HT |
| Avenant n°2 | 1 788.00 € HT |
| Nouveau montant du marché | 54 589.75 € HT |

➤ **URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil Municipal décide de préempter deux terrains proposés à la vente au lieudit « Le Grand Courtil ».

- Un d'environ 1 000 m², section ZC n°101p
- Le 2^e de 7 000 m², section ZC n° 101.

Le DPU est une procédure qui permet à la Commune d'acquérir en priorité ces terrains, à la place de tout acquéreur potentiel, en vue de procéder à de futurs aménagements urbains.

➤ **RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE DU PAYS DE FOUGERES**

Le conseil municipal décide de renouveler la convention d'adhésion au service de CEP pour une durée de 3 ans (2014-2016).

Ce service consiste à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques moyennant le versement d'une cotisation annuelle comprise entre 1.05 et 1.11 €/par habitant DGF.